

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 02.10.2025
Convocation faite
Le 23.09.2025**

**Délibération
N°2025-09-194**

**Fleurir la France :
désignation de la commune
lauréate du concours de la
Commune la plus fleurie du
territoire communautaire
(annexe)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi vingt-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mme Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, Mme Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Mme Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Patrice PRINCE, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Mmes Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : Mme Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à Mme Sandrine BOURGEOIS), Mme Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), Mme Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), Mme Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à Mme Brigitte DUMON), Mme Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à Mme Angéline COURTOIS).

M. Jean-Marie BARREDA, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Considérant l'implication de la Communauté dans la campagne « Fleurir la France » du Conseil départemental des Ardennes depuis 2004,

Vu la délibération n° 2021-03-059 Bis du 23 mars 2021 approuvant la reconduction de l'opération et des prix habituels, à savoir une subvention de 500 €, et un bon d'achat de 150 €, à retirer chez un pépiniériste local, pour la Commune lauréate,

Considérant l'avis du jury communautaire suite à sa tournée dans les communes de la Communauté du 6 août 2025, et les tableaux de notation ci-annexés,

Considérant l'application de nouveaux critères à compter de cette année à savoir :

- Pour les Communes : le fleurissement de l'entretien des espaces verts. Le jury a fait le choix de mettre 2 notes sur 5 pour être le plus juste possible,
- Pour les habitations : Certains privilégient le fleurissement annuel et d'autres la plantation de vivaces, arbustes et l'aménagement paysager, ce qui participe également à l'embellissement de la Commune. Le jury a fait le choix de mettre 2 notes sur 5 pour prendre en compte les 2 cas de figures,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** les nouveaux critères utilisés par le jury communautaire,
- * **déclare** la commune de VIREUX-WALLERAND lauréate du prix communautaire des villes et villages fleuris pour 2025,
- * **décide** de verser à la commune de VIREUX-WALLERAND, une subvention d'un montant de 500 € et un bon d'achat de 150 € à utiliser chez un pépiniériste local.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

